

## MARCHES PUBLICS DE MAITRISE D'ŒUVRE

**Ville d'Auterive**  
Place du 11 novembre 1918  
**31190 AUTERIVE**  
**05 34 28 19 30**



### Règlement de la Consultation

Réhabilitation et extension du gymnase

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Date et heure limites de réception des offres

**10 septembre 2010 à 12 Heures**

# Règlement de la Consultation

## SOMMAIRE

<b><u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u></b> .....	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION .....	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION .....	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION .....	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS .....	3
<b><u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u></b> .....	3
2.1 - DELAIS D'EXECUTION .....	3
2.2 - VARIANTES ET OPTIONS.....	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES .....	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT .....	4
2.5 – CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION .....	4
<b><u>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u></b> .....	4
<b><u>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u></b> .....	4
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE.....	4
4.2 - VARIANTES.....	5
<b><u>ARTICLE 5 : JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES</u></b> .....	6
5.1 - COMPOSITION DU JURY .....	6
5.2 - CRITERES DE JUGEMENT .....	6
<b><u>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u></b> .....	6
6.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER .....	6
6.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE .....	6
<b><u>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u></b> .....	7
7.1 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....	7
7.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES.....	7
7.3 - VISITES SUR SITE .....	7

# Règlement de la Consultation

## Article premier : Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

#### **La Réhabilitation et l'extension du gymnase Marché de maîtrise d'oeuvre**

Le projet consiste à réhabiliter le gymnase et à l'étendre en vue d'accueillir des activités de sports de combat.

**Lieu d'exécution : Gymnase, avenue Hermannsburg 31190 AUTERIVE**

Le coût prévisionnel des travaux est fixé à **840 000 €uros H.T.**

### 1.2 - Etendue de la consultation

Cette consultation est une procédure adaptée ouverte de maîtrise d'oeuvre passée en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

### 1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

Il s'agit d'une mission complète de maîtrise d'œuvre ; conforme à la loi MOP, qui intègre les éléments suivants :

- Les études de diagnostic pour l'ouvrage existant
- Les études d'esquisse
- Les études d'avant projets
- Les études de projet
- L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux
- Les études d'exécution
- L'ordonnancement, le pilotage et la coordination de chantier
- L'assistance lors des opérations de réception

### 1.4 - Conditions de participation des candidats

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

## Article 2 : Conditions de la consultation

### 2.1 - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des documents d'études sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

## 2.2 - Variantes et Options

Aucune variante, ni option n'est autorisée.

## 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations de maîtrise d'oeuvre, objet du présent marché, seront financées selon les modalités suivantes : sur le budget principal de la Ville d'Auterive, en section d'investissement.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

## **Article 3 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Règlement de la consultation (R.C.)
- Acte d'engagement (A.E.)
- Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Programme de l'opération
- Photos du site

## **Article 4 : Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, **datées et signées par lui** :

#### **Pièces de la candidature :**

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- DC4
- DC5
- DC7
- + volets sociaux et fiscaux

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

**NOTA :** Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 3 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

- Une liste de références correspondant à des prestations représentatives de la prestation objet du marché. Celles ci devront faire apparaître au minimum le coût travaux de l'opération, le nom du maître d'ouvrage, la surface construite ainsi que la durée des travaux.

### **Pièces de l'offre :**

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.): à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché,
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint **à compléter, à dater, à signer, à accepter sans aucune modification** .Article 4.2.2 (compléter le tableau des pourcentages de chaque élément de mission), Article 9 (renseigner le taux de tolérance sur le coût prévisionnel des travaux), Article 14 (renseigner le taux de tolérance sur le coût de réalisation des travaux),
- Une offre financière pour chaque élément de mission,
- Une indication des délais pour chaque élément de mission,

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

### **NOTA :**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance forfaitaire prévue à l'article 6.1 du cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'article 4 de l'acte d'engagement.

### **4.2 - Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

## Article 5 : Jugement et classement des offres

### 5.1 - Composition du jury

Sans objet.

### 5.2 - Critères de jugement

Le choix de l'attributaire est fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1-Moyens, compétences et références	40
2-Prix des prestations	40
3-Délais	20

La personne responsable du marché peut à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

## Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

### 6.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p><u>Offre pour :</u></p> <p style="text-align: center;"><b>Réhabilitation et extension du gymnase Marché de maîtrise d'oeuvre</b></p> <p style="text-align: center;"><b>NE PAS OUVRIR</b></p>
---

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Ville d'Auterive  
Service Technique  
Z I La Pradelle  
31190 AUTERIVE  
05 34 28 19 55**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

### 6.2 – Transmission électronique

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation.

## **Article 7 : Renseignements complémentaires**

### 7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

#### **Renseignements administratifs :**

**Ville d'Auterive**

**ZI La Pradelle**

**31190 AUTERIVE**

**Mail : [comptatechnique@auterive-ville.fr](mailto:comptatechnique@auterive-ville.fr)**

**05 34 28 19 55**

### 7.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

### 7.3 - Visites sur site

Les candidats ont la possibilité de visiter le gymnase existant en prenant rendez auprès des Services Techniques au 05 34 28 19 30 du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13h30 à 17 heures (sauf le vendredi 16h15).